



Porter plainte contre la sncf ?

Par **Samia**, le **13/11/2008** à **00:52**

Bonsoir,

J'ai été en congé durant la semaine du 11 au 15 aout 2008. J'étais supposée rentrer de congé le dimanche 17 aout 2008 (en partance de Marseille et à destination de Strasbourg en train.)

J'aurais donc du arriver le lendemain matin à Strasbourg pour pouvoir me rendre a mon travail, car je reprenais mon emploi ce jour même le 18 aout 2008.

Je n'ai pas pu me rendre à mon travail dans les temps et je n'ai pas travaillé le 18 aout 2008 en raison du retard d'un train SNCF, retard imputable à la SNCF car liés à la défaillance des caténaies.

Mon employeur ne m'a donc pas payé cette journée de travail du 18 aout.

Je n'ai pu prendre le train que le lendemain et donc je n'ai pu reprendre mon emploi que le 19 aout.

Puis je demander à la SNCF une indemnisation pour le préjudice salarial que j'ai subi sachant que la SNCF m'a déjà rembourser mon billet de train en coupons de voyages alors que j'avais expressement demander un remboursement par recréation de ma CB ayant payé mon billet par CB?

et puis je porter plainte aupres du tribunal d'instance pour demander à la SNCF de réparer mon prejudice salarial?

Merci